

CONFERENCE SPECIALE DES ETATS PARTIES A
LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE
AU POINT, DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE
DES ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU
A TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION

BWC/SPCONF/L.4
28 septembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Genève, 19-30 septembre 1994

PROJET DE RAPPORT FINAL

Table des matières

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| Première partie : Organisation et travaux de la Conférence . . | 2 |
| Deuxième partie : Déclaration finale | |
| Troisième partie : Rapports des organes subsidiaires | |
| Quatrième partie : Comptes rendus analytiques des séances plénières | |
| Annexe I : Liste des documents de la Conférence | |
| Annexe II : Rapport du Comité préparatoire | |
| Annexe III : Règlement intérieur de la Conférence | |
| Annexe IV : Liste des participants | |

Première partie

1. Organisation et travaux de la Conférence

Introduction

1. La troisième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, en créant le Groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé de définir et d'étudier du point de vue scientifique et technique des mesures de vérification éventuelles, a décidé notamment ce qui suit :

"Le rapport du Groupe sera distribué à tous les Etats parties pour examen. Si une majorité d'Etats parties en font la demande en soumettant une proposition à cet effet aux gouvernements dépositaires, une conférence sera convoquée pour examiner ce rapport. Dans ce cas, la conférence décidera de toute nouvelle mesure à prendre."

2. Conformément au mandat adopté à la troisième Conférence d'examen, le Groupe spécial d'experts gouvernementaux a tenu quatre sessions entre 1992 et 1993. A sa dernière session (13-24 septembre 1993), il a adopté par consensus un rapport (dit rapport VEREX) qui a été communiqué par la suite à tous les Etats parties pour examen (BWC/CONF.III/VEREX/9).

3. A la demande d'une majorité d'Etats parties, les gouvernements dépositaires ont fait le nécessaire pour convoquer une conférence spéciale des Etats parties, conformément à la Déclaration finale de la troisième Conférence d'examen ainsi qu'à la résolution 48/65 dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies priait le Secrétaire général de fournir l'assistance et les services voulus pour la convocation d'une telle conférence.

4. Le Comité préparatoire qu'avaient convoqué les gouvernements dépositaires a tenu une session à Genève du 11 au 15 avril 1994. Y ont participé les 61 Etats parties à la Convention dont les noms suivent : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Italie, Japon, Jordanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama,

Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Zimbabwe.

5. Au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Sohrab Kheradi, directeur adjoint du Centre pour les affaires de désarmement, a ouvert la session du Comité préparatoire. M. Kheradi a aussi fait office de secrétaire du Comité.

6. A sa 1ère séance, le 11 avril 1994, le Comité préparatoire a élu par acclamation l'ambassadeur Tibor Tóth (Hongrie) président du Comité. A la même séance, il a élu à l'unanimité M. A.A. Mohammadi (République islamique d'Iran) et l'ambassadeur Wolfgang Hoffmann (Allemagne) vice-présidents du Comité.

7. Au cours de sa session, le Comité a confirmé l'accord intervenu au Comité préparatoire de la troisième Conférence d'examen et a décidé de recommander à la Conférence spéciale que l'ambassadeur Tibor Tóth (Hongrie) en assure la présidence. Il a aussi décidé de recommander que les 20 vice-présidents soient élus conformément à l'article 8 du règlement intérieur, ces postes étant répartis comme suit : dix pour le Groupe d'Etats non alignés et autres Etats, six pour le Groupe occidental et quatre pour le Groupe d'Etats d'Europe orientale. En outre, il a recommandé la répartition ci-après des postes de président et de vice-président des organes subsidiaires :

| | | |
|---|----------------|--|
| Comité plénier : | Président | (Groupe occidental) |
| | Vice-Président | (Groupe d'Etats non alignés et autres Etats) |
| | Vice-Président | (Groupe d'Etats d'Europe orientale) |
| Comité de rédaction : | Président | (Groupe d'Etats non alignés et autres Etats) |
| | Vice-Président | (Groupe occidental) |
| Commission de vérification des pouvoirs : | Président | (Groupe d'Etats non alignés et autres Etats) |
| | Vice-Président | (Groupe d'Etats d'Europe orientale) |

8. Le Comité a décidé que la Conférence spéciale se tiendrait à Genève du 19 au 30 septembre 1994. Il a recommandé à la Conférence spéciale d'adopter

mutatis mutandis le règlement intérieur de la troisième Conférence d'examen, ainsi qu'un ordre du jour provisoire reproduit en annexe au rapport du Comité (BWC/SPC/PC/6).

9. Le Comité a décidé que, outre son propre rapport (BWC/SPC/PC/6) et le rapport VEREX (BWC/CONF.III/VEREX/9), la Conférence spéciale aurait à sa disposition, à titre de document de base, le Document final de la troisième Conférence d'examen (BWC/CONF.III/23).

10. Ayant adopté l'estimatif des coûts de la Conférence spéciale contenu dans le document BWC/SPC/PC/4/Rev.1, le Comité a recommandé que la Conférence l'adopte également, en retenant la même formule de partage des coûts que celle qu'il avait lui-même arrêtée.

Organisation de la Conférence

11. Conformément à la décision du Comité préparatoire, la Conférence s'est ouverte le 19 septembre 1994 au Palais des Nations, à Genève, pour une durée de deux semaines.

12. A la 1ère séance, le 19 septembre, le Président du Comité préparatoire a ouvert la Conférence spéciale et présenté le rapport du Comité.

13. La Conférence a élu président par acclamation l'ambassadeur Tibor Tóth (Hongrie).

14. La Conférence a adopté l'ordre du jour recommandé par le Comité préparatoire (BWC/SPCONF/L.1) et son programme de travail (BWC/SPCONF/L.2).

15. La Conférence a adopté le règlement intérieur recommandé par le Comité préparatoire (BWC/SPC/PC/6). Ce règlement prévoyait notamment la constitution d'un bureau, composé du président et des vice-présidents de la Conférence, ainsi que des présidents et vice-présidents du Comité plénier, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.

16. La Conférence a confirmé la désignation de M. Sohrab Kheradi, directeur adjoint du Centre pour les affaires de désarmement, au poste de secrétaire général de la Conférence. Cette désignation avait été effectuée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sur l'invitation du Comité préparatoire.

17. La Conférence a élu par acclamation 20 vice-présidents représentant les Etats parties suivants : Allemagne, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kenya, Pays-Bas, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Zimbabwe. La Conférence a aussi élu par acclamation les présidents et vice-présidents du Comité plénier, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs, comme suit :

| | | |
|---|----------------|--|
| Comité plénier : | Président | L'ambassadeur Christopher Wesdal (Canada) |
| | Vice-Président | M. Orobola Fasehun (Nigéria) |
| | Vice-Président | M. Vladislav Demyanenko (Ukraine) |
| Comité de rédaction : | Président | L'ambassadeur Jorge Berguño (Chili) |
| | Vice-Président | L'ambassadeur Richard Starr (Australie) |
| Commission de vérification des pouvoirs : | Président | L'ambassadeur J.A. Eksteen (Afrique du Sud) |
| | Vice-Président | L'ambassadeur Ludwig Dembinski (Pologne) |

Participation à la Conférence

18. Les 79 Etats parties à la Convention énumérés ci-après ont participé à la Conférence : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

19. En outre, l'Egypte et le Maroc, qui ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée, ont participé à la Conférence sans prendre part à l'adoption des décisions, conformément au paragraphe 1 de l'article 44 du règlement intérieur.

20. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport la liste de toutes les délégations à la Conférence, à savoir celles des Etats parties et des Etats signataires.

21. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie les .. et et, le, elle a présenté un rapport à la Conférence sur les pouvoirs des Etats parties (BWC/SPCONF/CC/...). A sa ... séance plénière, le .. septembre, la Conférence a pris note de ce rapport.

Travaux de la Conférence

22. La Conférence a tenu ... séances plénières du 19 au 30 septembre, date à laquelle elle a achevé ses travaux.

23. Les ... premières séances plénières ont été consacrées au débat général sur le point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Examen du rapport du Groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé de définir et d'étudier du point de vue scientifique et technique des mesures de vérification éventuelles, et décision quant à de nouvelles mesures à prendre en vue de renforcer la Convention". Vingt-huit des Etats parties et Etats signataires ont fait des déclarations au cours de ce débat.

24. Le Comité plénier a tenu sept séances entre le 20 et le 23 septembre. Il a également procédé à des consultations informelles. Des interventions ont été faites aux séances du Comité et 18 documents de travail ont été présentés dans le cadre de ses travaux. Le Comité plénier a présenté son rapport à la Conférence à sa ... séance plénière, le 23 septembre. Les documents de travail ont été annexés au rapport. A la même séance, la Conférence a pris note de ce rapport.

25. Le Comité de rédaction a tenu ... séances entre le 20 et le .. septembre. Des interventions ont été faites aux séances du Comité et des documents de travail ont été présentés dans le cadre de ses travaux. Le Comité a aussi tenu des consultations informelles. Il a présenté son rapport à la Conférence à sa ... séance plénière, le .. septembre. A la même séance, la Conférence a pris note de ce rapport.

Documentation

26. On trouvera une liste des documents de la Conférence à l'annexe I du présent document.

Clôture de la Conférence

27. A sa ... et ultime séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a adopté par consensus son rapport final, tel qu'il avait été recommandé par le Comité de rédaction dans son rapport (BWC/SPCONF/DC/...). Le rapport final se compose de quatre parties et de quatre annexes :

- Première partie : Organisation et travaux de la Conférence
- Deuxième partie : Rapport de la Conférence aux Etats parties
- Troisième partie : Rapports des organes subsidiaires
- Quatrième partie : Comptes rendus analytiques des séances plénières
- Annexe I : Liste des documents de la Conférence
- Annexe II : Rapport du Comité préparatoire
- Annexe III : Règlement intérieur de la Conférence
- Annexe IV : Liste des participants.
